

**Ville de Rambouillet**  
**- Yvelines -**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Jeudi 14 mars 2019**  
**À 20H30**

**Procès - verbal**

Monsieur ROBERT ouvre la séance et procède à l'appel des présents et des représentés.

**PRESIDENT**, monsieur Marc ROBERT, Maire

**Sont présents :**

*Groupe Un nouvel horizon pour Rambouillet*  
Monsieur marc ROBERT, Maire.

M. BARBOTIN, mme MOUFFLET, m. PIQUET, mme CROZIER, m. SCHMIDT, mme MATILLON,  
M. CINTRAT, m. NADJAH, Adjoints,

Mme CARESMEL, m. PETITPREZ, mme CHRISTIENNE, m. LHEMERY, mme YOUSSEF, m.  
FOCKEY, m. LE MERCIER, m. DUPRESSOIR, m. GOURLAN, mme DEMONT, mme SIX, mme  
DA ALMEIDA-LAPEYRE, Conseillers municipaux,

*Groupe Rambouillet Renouveau*  
Mme SANTANA, m. BLANCHELANDE,

*Groupe Rambouillet, Ecologique et Citoyenne*  
M. JUTIER,

*Groupe Rambouillet pour tous*  
M.LECLERCQ, m. DUNOYER DE NOIRMONT,

**Absents excusés :**

*Groupe Un nouvel horizon pour Rambouillet*  
Mme POULAIN a donné pouvoir à mme MOUFFLET,  
Mme LE NAGARD a donné pouvoir à m. ROBERT,  
Mme VAIDIE a donné pouvoir à mme YOUSSEF,  
Mme KEDINGER a donné pouvoir à m. LHEMERY,

*Groupe Rambouillet Renouveau*  
M.TROTIGNON a donné pouvoir à m. BLANCHELANDE,

*Groupe Rambouillet, Ecologique et Citoyenne*  
Mme POLO DE BEAULIEU a donné pouvoir à m. JUTIER,

*Rambouillet Bleu Marine*  
M.CHEVRIER,

Debout La France  
Mme GUILBAUD,

Non apparenté  
M. POISSON,

Madame YOUSSEF et monsieur LECLERCQ sont nommés secrétaires de séance.

Le procès-verbal du 7 février 2019 est adopté à l'unanimité.

□□□

Monsieur le Maire fait la communication suivante : « A la suite des déclarations publiques du 11 mars de Gilles SCHMIDT et du courrier de celui-ci reçu par mail le 14 mars dernier, je prends acte de sa volonté de démissionner de la majorité municipale et d'abandonner les délégations sur lesquelles il s'était engagé, pour siéger comme conseiller municipal d'opposition dès aujourd'hui.

Au regard des délais et conformément à l'article L 2122-18, je demanderai au conseil municipal de se prononcer lors de la prochaine réunion sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint. »

□□□

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2019031401**

#### **Convention de participation financière avec l'OGEC Sainte Thérèse : rectification des forfaits 2019.**

Monsieur ROBERT rappelle que lors du conseil municipal du 7 février 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté le renouvellement de la convention de participation financière avec l'OGEC Sainte Thérèse.

Une erreur d'interprétation a conduit à indiquer, dans la notice et le projet de convention présentés au conseil, les forfaits de l'année 2018 au lieu des forfaits de 2019, évalués à :

- 733,47 € pour les élèves de maternelle ;
- 473,90 € pour les élèves d'élémentaire.

La participation aux dépenses facultatives de 63,18 € par élève rambolitain scolarisé étant juste.

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention reprenant ces forfaits corrigés.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **2019031402**

#### **Mise à jour des taux des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.**

Monsieur ROBERT précise qu'il s'agit de la mise à jour des montants versés aux agents municipaux au titre des prestations d'action sociale suite à la circulaire du 26/12/2018.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

### **2019031403**

#### **Mise à jour de la délibération relative au RIFSEEP concernant les Assistants socio-éducatifs.**

Monsieur ROBERT rappelle la mise en place du RIFSEEP qui s'appliquera, dans les collectivités territoriales, au fur et à mesure de la publication des arrêtés fixant les montants d'IFSE (prime de fonction) et de CIA (prime de résultat).

Il s'agit aujourd'hui d'en faire bénéficier les assistants territoriaux socio-éducatifs suite à l'intégration de ce corps en catégorie A.

Monsieur le maire observe que le conseil aura à revenir régulièrement sur le sujet en fonction des évolutions réglementaires.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

### **2019031404**

#### **Création d'un poste de Chargé(e) de communication à temps complet pour assurer un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois.**

Monsieur ROBERT indique qu'il s'agit d'assurer le remplacement partiel d'un agent de communication souffrant de maladie et qui souhaite continuer à travailler malgré de réelles difficultés.

Afin de mener à leur terme ses projets, que les services municipaux et Rambolitains attendent, le service de la communication a besoin de ce renfort pour une durée de 6 mois. Le coût de ce recrutement pour la période est de 15 350 €.

Monsieur LECLERCQ, face à cet argumentaire s'étonne que l'on puisse parler d'accroissement temporaire d'activité pour une durée de six mois et monsieur ROBERT précise que l'aspect juridique a bien été analysé et que l'on peut, in fine, parler de surcroît d'activité pour les agents.

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT souhaite connaître la méthode de recrutement et monsieur ROBERT précise que la procédure habituelle sera utilisée : annonce, sélection de CV et entretien de recrutement.

**Vote de la délibération : à l'unanimité des votants : abstention : m. Leclercq.**

*Arrivée de Monsieur NADJAH!*

## **FINANCES**

### **2019031405**

#### **Budget principal et budgets annexes - Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.**

Monsieur ROBERT introduit le débat en rappelant que c'est la sixième fois depuis l'élection de 2014 que le conseil à l'occasion de débattre des orientations budgétaires de la commune :

« Cette année, nous voyons poindre les résultats de 4 années d'effort de gestion destinés à dépasser la brutale baisse des dotations de l'Etat, la hausse de la péréquation ainsi que les transferts de charge que l'Etat impute aux communes sans compensation réelles.

Dès notre élection, nous avons construit un plan de prospective financière présenté en commission des finances, en conseil municipal et lors de quatre réunions publiques.

Il était destiné à prendre en compte la « nouvelle donne » établie par le premier ministre de l'époque après les élections municipales et qui a été conforté par le nouveau gouvernement.

Si rien n'avait été fait alors, une augmentation de 12 points des taux aurait été nécessaire !

Nous avons plutôt privilégié les efforts de gestion pour limiter au maximum l'évolution de la fiscalité. Les taux appliqués à Rambouillet demeurent ainsi inférieurs équivalent à la moyenne de la strate. Nous avons également préservé l'investissement avec la réalisation d'équipements structurants comme le pôle culturel, le CLSH du château d'eau et bientôt le CLAE Clairbois.

Aujourd'hui, les efforts qui ont été menés par les services municipaux pendant cinq ans nous permettent d'aborder le budget 2019 de manière positive sur la base de finances saines pour l'avenir :

- Une baisse considérable des charges à caractère générale sur la période 2014 à 2018 (près de 700 000 €) soit -8,3% ;
- Une baisse de la masse salariale en 2018 (-0.3%) malgré les augmentations contraintes. Depuis 2012 la masse salariale a évolué au rythme annuel de 1,6% (À titre indicatif en 2019 les obligations légales amèneront une augmentation de 1.7% de la masse salariale) ;
- Les taux d'impositions 2019 seront proposés conformément à ce que nous avons prévu en 2015, sans augmentation ;
- La poursuite de nos efforts d'investissement, les dépenses d'équipement seraient anticipées à hauteur de 14,7M €. La capacité totale d'investissement 2019/2022 serait de 46,3 M € ;
- La poursuite de notre politique de désendettement. L'encours de la dette baisse de 40,7 M € en 2014 à 36,9 M € en 2019 à périmètre constant).
- Une amélioration de l'épargne plus tôt que prévu (à 3,7 M € dès 2018) qui permet un délai de désendettement satisfaisant à 6,1 années ;

L'année 2019 sera aussi une année importante à plusieurs titres :

- Les habitants du quartier Beausoleil verront leur patience récompensée par un quartier rénové et valorisant.
- Le nouveau plan de stationnement : Le centre-ville est à nouveau accessible au stationnement, les parkings sont désormais mieux utilisés et le stationnement gratuit lorsque l'on se gare moins d'une demi-heure est apprécié des commerçants. Par ailleurs, nos ASVP sont désormais disponibles pour de nouvelles missions, je pense à la sécurisation des écoles ou à des missions ponctuelles de sécurité ou de service public.
- La mise en œuvre du schéma local de déplacement avec l'achèvement de l'étude d'intermodalité du pôle gare de Rambouillet et les circulations douces ;
- La mise en œuvre des premières actions « Cœurs de ville » ;
- Protection contre les inondations par une meilleure maîtrise des étangs en amont de Rambouillet et la mise en œuvre du volet inondation de schéma directeur d'assainissement ;
- La montée en puissance de l' « Annexe » à la Clairière ;

- La poursuite du plan pluriannuel de rénovation de la voirie ;
- L'achèvement de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et la mise en place d'un plan de financement pluriannuel pour la réalisation des travaux préconisés. »

Monsieur BARBOTIN rappelle la procédure du vote des budgets communaux : la présentation de ce soir prépare le vote du budget et permet les débats autour de la table du conseil. Il adresse ses remerciements à Philippe AUFFRAY, qui au-delà de ses nouvelles fonctions de directeur général, continue à assurer ses missions de directeur financier avec le service dirigé par Pascale KINDEL qui comprend trois agents.

Cette organisation permet à la municipalité d'aborder ce travail d'analyse et de prospective en toute sérénité compte tenu de la qualité des travaux rendus. Il présente ensuite le document joint en annexe.

### **INTERVENTIONS ET VOTES :**

Monsieur LECLERCQ fait la déclaration suivante : « l'exposé du document d'orientation budgétaire est l'unique moment véritablement politique de l'année, car le budget annonce où l'on va investir, dénonce où l'on aurait dû investir, et trace la voie fiscale.

Et comme le dit le dicton : « *Équilibrer son budget, c'est élever ses recettes au niveau de ses dépenses, ou bien abaisser ses dépenses au niveau de ses recettes.* »

Je souhaite vous faire part de ma méthode pour examiner ce dernier budget. Pourquoi partir de ce qui avait été pointé l'année dernière ? Pour essayer d'inscrire notre réflexion dans la durée, et dans la stabilité.

Il avait été évoqué :

- Un léger désendettement (une diminution de 3 points de la dette publique locale comme objectif politique national à 3 ans) : elle baisse de 4 millions, mais je note que l'intérêt de la dette représente la totalité du budget d'entretien de la voirie.
- Une légère économie sur les dépenses courantes.
- Une reconstitution partielle de la réserve budgétaire.
- Les taux de prélèvements obligatoires.
- La Dotation Globale de Fonctionnement qui après avoir légèrement baissé en 2018, devrait donc être stable en 2019.
- Une incertitude déjà pointée l'année dernière sur la taxe d'habitation, dont nous ne savons pas si elle sera compensée à l'euro près...

J'avais rappelé que 1% d'augmentation des taux d'imposition des ménages ne représente pas une recette fiscale supplémentaire d'environ 225 000 €, mais bien plus. Or, elle est mentionnée en page 12, et c'est faux : 2,2% d'augmentation ont rapporté 1 377 000 euros, soit 625 000 euros par point, ce qui est bien plus que ce qui a été noté l'année dernière.

D'ailleurs, pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'évolution moyenne du taux voté par ce conseil et l'augmentation du produit fiscal : 4,7 M € entre 2014 et 2019, soit une augmentation moyenne de + 4,3 % par an (page 22), quand la commune n'aura augmenté ses taux que de 1,7 %.

Je constate qu'en 2019, sans augmenter le taux d'impôt, les habitants vont quand même verser 792 000 euros de plus qu'en 2018 à la commune. Ils sont certes plus nombreux à payer, mais ça reste une pression fiscale supérieure à l'annonce.

Cette année, un calcul cumulatif des pertes est fait pour la commune, et des impôts pour les habitants. On peut donc dire que sur la période :

- Le manque à gagner pour Rambouillet en cumulé sur la DGF 8 800 000 euros ;

- La pression fiscale cumulée sur les ménages est de 4 711 000 euros ;
- Le delta à couvrir chaque année était donc de 817 000 euros par an, à gagner sur les charges à caractère général et les charges de personnel. Je prends donc l'exemple des économies réalisées en 2018 : 63 000 euros sur les charges de personnel.

En matière des ressources humaines, monsieur LECLERCQ note que 23 départs ont eu lieu sur 2 ans, mais que seuls 3 permanents n'ont pas été remplacés.

Il faudrait donc encore réagir, mais c'est tard, très tard dans ce mandat pour le faire.

Je souhaite poursuivre en citant quelques points particuliers :

- La lanterne toujours très peu optimisée et qui perd chaque année 1,1 million ;
- La voirie ;
- L'eau et l'assainissement (nous pourrions parler longuement).

En conclusion, monsieur LECLERCQ souhaite faire part de ses remarques qui sont plus sur la forme que sur le fond :

*« Mon rêve aurait été d'avoir sur une page – une seule page – une présentation de ce budget si synthétique que chaque habitant aurait pu la comprendre.*

*On y trouverait les grands pans (recettes dépenses investissement réserves fin d'année dette) et surtout une prévision à 3 ans des engagements déjà pris comme évidemment, les marchés déjà signés qui nous engagent et grèvent d'autant les capacités d'investissement des années à venir.*

*En clair, ce qu'il manque, c'est la détermination nette de la « marge de manœuvre ».*

*La seconde est que les liens (ou les tours de passe-passe) entre la mairie et la CART rendent cet exercice totalement abscons. La compétence Transport est exercée par la communauté d'agglomération, dont la dépense comptabilisée en 2017 pour la ville était de 1 820 k€. Parallèlement, le budget a intégré les dépenses du budget développement culturel pour 1 220 k€. Donc, en résumé cette présentation est trompeuse, car la ville a fait 600 000 euros d'économie sans en faire !*

*La dernière : il s'agit du dernier budget de ce mandat et nous aurions aimé avoir votre recul sur la situation. Vous présentez le budget comme un état de fait, un état des lieux dont vous seriez le commentateur. Je souhaiterais savoir ce que vous et Monsieur BARBOTIN ne referiez pas de la même manière si nous étions en 2014 et ce que vous regrettez de ne pas avoir fait de ces budgets ? »*

En conclusion, monsieur LECLERCQ précise que son groupe ne votera pas le budget 2019.

Monsieur ROBERT observe qu'un document de 60 pages ne peut pas être résumé en une seule page. Il estime pour sa part que le document présenté est très complet et très pédagogique, notamment en ce qui concerne l'explication sur les bases exonérées des contribuables de condition modeste et sur l'évolution du produit fiscal.

Il attire l'attention sur le risque d'aller vers trop de simplification et estime qu'au contraire de ce que pense monsieur LECLERCQ, le niveau d'explication atteint est optimal autour de la table du conseil, ce qui est extrêmement important pour le débat démocratique. Enfin il précise que chaque année la commune communique auprès des citoyens de manière plus synthétique et donc plus compréhensible par tous, notamment, dans le « Rambouillet Infos ».

Il rappelle les baisses de dotation qui pour partie proviennent des dépenses de l'Etat et l'instauration du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

en 2012. Cette péréquation entre les communes dites « pauvres » et les communes dites « riches » a été mise en place sous le gouvernement Hollande. Dans le département des Yvelines, seule la ville des Mureaux est bénéficiaire. Les maires, qui ne sont pas hostiles à la solidarité, souhaiteraient cependant savoir avec précision comment sont attribués ces fonds. Or aucune évaluation de l'Etat n'est rendue.

Il confirme que la municipalité assume ses choix politiques, ses programmes mais il ne saurait être oublié que ledit mandat a été marqué par les baisses des dotations de l'Etat et que les villes participent beaucoup plus aux dépenses du pays que l'Etat.

Effectivement, la municipalité a suivi des orientations depuis quatre ans sur la dette, les dépenses, les capacités d'investissement, la fiscalité ; le résultat aujourd'hui est que la ville n'a jamais eu un budget aussi favorable depuis des années.

Enfin si le conseil vote les taux d'imposition, l'augmentation des bases est également due aux constructions nouvelles et à la dynamique de la commune.

Monsieur GOURLAN estime que sur l'évolution des charges à caractère générale, la réponse est très claire dans le rapport à la page 33 et qu'il n'y a aucun doute à avoir sur le fait que les inscriptions des contrats et marchés à effet pluriannuel sont inscrites....

Monsieur AUFFRAY confirme que le tableau de bord de pilotage est corrélé comme il se doit au programme pluriannuel des investissements.

En conclusion, monsieur ROBERT accepte de travailler avec monsieur LECLERCQ sur les éléments abordés mais rappelle le travail essentiel et préalable réalisé en commission des finances.

Il constate, en outre, que les budgets ont été élaborés par rapport au programme municipal, mais que des éléments inconnus et des aléas ne peuvent pas toujours être anticipés et qu'il y a un pilotage à assurer au quotidien pour le bien de la collectivité.

Enfin il s'agit d'investir certes mais en maintenant aussi les services publics, car les Français regrettent de voir leurs services publics disparaître dans les communes situées en zone rurale mais aussi dans les villes moyennes. Il faut tenir compte des décisions du gouvernement auxquelles nous sommes confrontés mais aussi des besoins et attentes de la population

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT adresse ses félicitations à monsieur le maire « une fois n'est pas coutume » sur la baisse des dépenses à caractère général mais estime que sur la baisse des charges de personnel, « il n'y a pas de quoi faire sonner tambours et trompettes »

Monsieur GOURLAN estime, au vu de la période que l'on vient de traverser, que d'avoir maintenu l'endettement et préserver l'épargne est un bilan positif pour la municipalité actuelle ; les clés sont données aux futurs élus pour gérer la ville avec une restauration de l'épargne brute qu'il estime remarquable.

Monsieur JUTIER remercie les services pour le degré de détail du document qu'il estime très complet. Cependant, il regrette que la présentation du budget soit faite par fonction et non par nature.

Monsieur ROBERT observe qu'une présentation par nature n'apporterait pas de compréhension supplémentaire et rappelle que le travail réalisé en commission des finances est essentiel.

**Prend acte,**

## **2019031406**

### **Budget Principal et Budgets annexes-Autorisation de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2019.**

Monsieur BARBOTIN rappelle qu'il est nécessaire de voter les autorisations de dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget.

Il est donc proposé d'autoriser les dépenses suivantes :

- Budget principal : 230 675,63 €
- Budget assainissement : 39 007,20 €
- Budget eau potable : 252 525,88 €

Au vu des dépenses autorisées, monsieur JUTIER observe qu'un cabinet, le cabinet « Alisea environnement » va procéder aux études d'impact sur les quatre étangs. Il avait compris lors du précédent conseil que ces études d'impact ne seraient pas réalisées ; il demande également si ces études seront intégralement prises en charge par la ville ou cofinancées par l'O.N.F.

Monsieur ROBERT observe qu'il n'a jamais dit lors du conseil du 7 février qu'il n'y aurait pas d'études d'impact ; il a indiqué que pour l'étang du coupe gorge, la priorité était de le vider pour sécuriser le quartier de Groussay et qu'il n'avait pas été possible d'attendre de longs mois pour les études. Enfin il a confirmé que la ville procéderait ensuite aux études, ce qui va se faire.

Sur le financement, monsieur ROBERT le confirme à nouveau : l'ONF n'a pas les moyens financiers d'assumer ces travaux. Enfin, nous sommes dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement (SDA) et donc sur une problématique rambolitaine.

Monsieur LECLERCQ s'étonne que soit évoqué dans ces autorisations de dépense, la location du dispositif de pompage « Telstar », locations de novembre 2018 à décembre 2018, dépenses qui ne devraient pas apparaître dans le budget 2019.

Monsieur AUFFRAY confirme que la prestation a eu lieu à la fin de l'année 2018 et qu'elle sera payée en 2019. A l'origine, il était prévu de payer cette location sur le budget de fonctionnement mais la ville a été autorisée par la trésorier payeur à inscrire ces dépenses en section d'investissement, ces études conduisant à la réalisation de travaux).

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

## **2019031407**

### **Budget Principal : Attribution d'avance de subvention à l'association Bout 'Chou.**

L'association halte-garderie BOUT'CHOU qui gère un multi-accueil de 20 places, place de l'Europe, et compte un effectif de 5 salariés, n'a pas reçu l'acompte que lui verse la CAF des Yvelines et connaîtra des difficultés de trésorerie si elle doit attendre la date de versement de la subvention municipale après le vote du budget de la ville prévu en Avril.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association une avance de 10 000 € correspondant au tiers de la subvention versée en 2018 (30 000€).

**Vote de la délibération : à l'unanimité**



## **URBANISME**

### **2019031408**

#### **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant n°1 pour redéfinir la mission de SOLIHA, dans le secteur de la Gommerie.**

Monsieur PIQUET rappelle que le 22 mars 2017, SOLIHA Yvelines, devenu SOLIHA Yvelines Essonne le 1<sup>er</sup> juillet 2018, a été missionné par la ville pour la mise en œuvre d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) sur le site de la Gommerie.

Ce site abrite plusieurs familles reconnues comme « gens du voyage » au sens de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969, qui, depuis plusieurs années pour certaines, se sont sédentarisées. Ces familles occupent des terrains, dont la plupart appartiennent à la commune, sur lesquels, en plus d'y avoir installé leurs caravanes, elles y aménagent des constructions. Ce constat a conduit la collectivité à vouloir trouver des solutions adaptées en matière d'habitat pour ces ménages placés dans la précarité au plan de leur situation de logement.

Les objectifs de la mission, initialement d'une durée de 1 an, étaient :

- D'apporter à la commune et ses partenaires, une connaissance fine des familles installées sur le site de la Gommerie, de leur situation socio-économique et de leur statut d'occupation des terrains, de leurs perspectives d'évolution... ce afin de permettre à la commune de se positionner sur les solutions à envisager en matière d'habitat.
- De concevoir un programme d'actions en vue de garantir un habitat digne adapté et pérenne aux familles, et ce, en concertation avec elles et les partenaires tout au long de la mission.
- De hiérarchiser les priorités des familles, de définir les typologies d'habitat adaptées et de proposer des solutions correspondant aux besoins des familles, dans le respect des règles de l'urbanisme et du droit commun.
- D'harmoniser les lieux de vie sur l'ensemble du site, en vue de garantir la durabilité des habitats et de minimiser les risques de ghettoïsation.
- De trouver des opérateurs acceptant de réaliser et assurer la gestion future des habitats adaptés.

Dans le cadre de la première phase de la mission, SOLIHA a rencontré l'ensemble des familles et identifié 18 ménages occupant le site. Au regard du statut d'occupation, de l'état général des habitations et des contraintes réglementaires, il a été décidé d'étudier, pour traiter durablement la situation des ménages occupants présents, l'aménagement d'habitats adaptés gérés par un opérateur social.

Dans cette démarche, l'Etat, au travers des services de la DDT, reste un partenaire incontournable et est associé à chaque étape du projet.

Au regard de l'avancée de la mission, SOLIHA propose la signature d'un avenant au marché initial afin de préciser la méthodologie de la mission et le nouveau calendrier de réalisation.

Ainsi, dans la présente convention, SOLIHA propose :

- De mettre à jour le diagnostic réalisé en 2017 auprès des ménages.
- D'assister le maître d'ouvrage d'habitat social dans la définition du produit logement adapté aux familles.
- De faire le lien avec les familles dans le cadre de 2 réunions collectives et de 2 entretiens individuels avec chacune d'elles, au cours desquels le projet leur sera présenté et leurs avis recueillis afin de procéder aux évolutions souhaitées et possibles.
- De rechercher d'éventuelles sources de financement complémentaires spécifiques à celles de droit commun.

- D'être l'interface de la ville et du Maître d'ouvrage d'habitat social
- De planifier les aménagements et relogements temporaires avec l'appui de la ville, et de suivre leur bon déroulement.
- De participer à des réunions d'état d'avancement des travaux et d'informer les ménages.
- D'accompagner les familles jusqu'à leur entrée dans les lieux et dans ce cadre proposer une nouvelle convention d'Accompagnement dans le logement

La présente mission est conclue pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020. Ce terme pourrait être revu si le calendrier de l'opération devait être retardé. Le budget alloué à l'opération est inchangé, soit 21 392 € HT auxquels il convient d'ajouter au titre des prestations complémentaires 2 360 € HT par projet d'habitat adapté (18 ménages), soit 42 480 € HT.

Monsieur PIQUET observe qu'à l'origine, il s'agissait de forestiers installés dans des baraquements de fortune en bordure de forêt. A côté d'eux, des gens du voyage sont venus se sédentariser dans cette rue de la Gommerie.

La municipalité a lancé ce plan pour que ces habitants vivent dans des conditions dignes. 18 familles, soit une cinquantaine de personnes accompagnées par les services sociaux (CCAS), ont été recensées. Un pasteur, un prêtre de l'évêché de Versailles et un membre du cabinet d'études ont tenté de fédérer les familles pour monter un vrai projet qui aboutira peut-être à la construction de logements en dur, sur place. La Semir pourrait élaborer un projet dans ce sens.

Monsieur PIQUET informe que, les habitants vont bénéficier prochainement de deux blocs sanitaires (douches et WC) et que deux batteries de boîtes aux lettres vont être posées en avril, grâce au concours des services techniques.

Monsieur ROBERT rappelle que ce sujet a déjà été abordé à différentes reprises et qu'il s'agit de prendre en considération un problème jamais pris en charge depuis plus de 70 ans. Il souhaitait passer cette délibération en conseil car cette opération se fait au bénéfice de personnes qui font partie intégrante de la ville, votent et participent à la vie locale.

### **INTERVENTIONS ET VOTES :**

Madame SANTANA rappelle qu'il y a plusieurs propriétaires autres que la ville et qu'ils n'ont pas réagi depuis 70 ans. Elle souhaite savoir si juridiquement ces personnes pourront devenir locataires.

Monsieur PIQUET répond qu'il faudra faire une modification dans le PLU pour que cela soit possible. La direction départementale des territoires (DDT) nous accompagnera dans cette démarche. Il rappelle que cet accompagnement particulier (la MOUS ) existe dans un autre site en France.

Madame SANTANA estime le terme « ghettoïsation » peu adapté pour décrire le lieu, rappelant que les habitants peuvent sortir quand ils le souhaitent....

Monsieur ROBERT répond qu'il s'agit du terme consacré du dispositif.

Monsieur LECLERCQ souhaite savoir ce qui va être fait : va-t-on leur proposer de reconstruire leur habitat en dur ? Vont-ils être relogés pendant la durée des travaux. ?

Monsieur ROBERT observe que les études et les négociations vont s'étaler sur une durée de 4 ans. La ville se fait accompagner par les partenaires sociaux notamment les bailleurs sociaux. Il s'agit de tendre le plus possible vers un équilibre économique qui leur permettra d'être locataires.

Monsieur PIQUET rappelle qu'une des filières de la cour des comptes (CDC) s'occupent spécifiquement de ces projets qui comptent 2 ans d'études et 2 ans de reconstruction en site occupé. Ce projet n'apparaît pas trop complexe à ce partenaire qui a géré des sites plus importants.

Madame SANTANA fait remarquer qu'il s'agit d'une zone sensible et demande si l'on pourra éviter d'éventuels débordements sur d'autres terrains.

Monsieur PIQUET répond que ce problème sera pris en compte.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

## **MARCHÉS PUBLICS : rapporteur Monsieur PIQUET**

### **2019031409**

#### **Signature des accords-cadres à bons de commande relatifs à l'achat de matériels de signalisation verticale routière, de produits de signalisation routière et de petit mobilier urbain – 2 lots.**

La ville a procédé à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, accords-cadres à bons de commande avec maximum et un seul opérateur économique, pour l'achat de matériels de signalisation verticale routière, de produits de signalisation routière et de petit mobilier urbain (2 lots), pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Lors de sa séance du 19 février 2019, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre des candidats suivants :

- Lot 1 – fourniture de matériels de signalisation verticale routière et de produits de signalisation routière : JCB SIGNALISATION pour un montant maximum annuel de 60 000 € H.T. ;
- Lot 2 – fourniture de petit mobilier urbain : JCB SIGNALISATION pour un montant maximum annuel de 50 000 € H.T.

Monsieur DUNOYER de NOIRMONT déclare avoir contrôlé ce marché et n'avoir trouvé aucune irrégularité.

En matière d'opportunité, il approuve le mode de passation par la procédure des marchés à procédure adaptée et à bons de commande puisqu'il y a une incertitude sur la durée du marché.

En revanche, il trouve que la formule de révision des prix, qui prévoit une augmentation maximum fixée annuellement à 3% est un peu haute et il aurait préféré une indexation sur le taux d'inflation soit 1,8 %, tout en n'ignorant pas que l'indice des prix à la consommation de l'INSEE ne prend pas en compte les prix de la construction. Il estime qu'on aurait pu prendre un taux moins élevé que celui de 3%, lequel est bien entendu un maximum, mais à négocier annuellement, ce qui entraîne une procédure de plus.

Au passage, il fait remarquer qu'il ne pratique pas une opposition systématique à l'emploi de marchés à procédure adaptée (MAPA), mais qu'il juge au cas par cas.

« Quand ce n'est pas opportun, il le dit, quand ce l'est, il le dit aussi. »

Monsieur PIQUET confirme que si cela ne convient pas, le marché peut être arrêté au bout d'un an.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

## **2019031410**

### **Signature de l'avenant n°5 au marché d'exploitation des installations thermiques M.T.I. P1/P2/P3.**

Monsieur PIQUET rappelle que la ville de Rambouillet a conclu en juin 2014 un marché pour l'exploitation des installations thermiques M.T.I. (Marché Température avec clause d'intéressement) pour une durée de 5 ans :

- P1 (Contrat avec fourniture d'énergie),
- P2 (Contrat avec Entretien des installations),
- P3 (Contrat avec renouvellement du matériel),

avec la société DALKIA

Suite à la rénovation d'un certain nombre de chaufferies dans le cadre d'un marché de travaux sur quatre ans, ces travaux permettent de générer une réduction des consommations.

A ce titre, il convient de régulariser par avenant (N°5) les valeurs cibles des consommations et les coûts induits du poste P1 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, ce qui entraîne une moins value de 19 420,52 € H.T.

Objet : Cet avenant comprend la révision des cibles (objectif de consommation du site) suite aux travaux et conformément au CCAP. La clause spécifique, dite « clause d'intéressement » fixe au chauffagiste des objectifs en matière d'économie d'énergie.

<b>Vote de la délibération : à l'unanimité</b>
--

## **2019031411**

### **Signature de l'avenant n°6 au marché d'exploitation des installations thermiques M.T.I. P1/P2/P3.**

Monsieur PIQUET rappelle que la ville de Rambouillet a conclu en juin 2014 un marché pour l'exploitation des installations thermiques M.T.I. (Marché Température avec clause d'intéressement) pour une durée de 5 ans :

- P1 (Contrat avec fourniture d'énergie),
- P2 (Contrat avec Entretien des installations),
- P3 (Contrat avec renouvellement du matériel),

avec la société DALKIA.

La ville a fermé les vestiaires du stade de la Clairière et la maison de quartier de Groussay depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

A ce titre, il convient de régulariser par avenant (N°6) la liste des chaufferies en supprimant les chaufferies des vestiaires du stade de la Clairière et de la maison de quartier de Groussay, ce qui entraîne une moins value de 5 049,11 € HT.

<b>Vote de la délibération : à l'unanimité</b>
--

### **Communication sur l'activité du service des marchés**

Monsieur PIQUET commente le bilan annuel effectué sur l'année 2018 et rappelle que 16 commissions d'appel d'offres se sont tenues, dont 94 depuis le début de la mandature :

- 67 marchés ont été lancés, dont 243 depuis le début de la mandature.
- 47 marchés ont été attribués, dont 223 depuis le début de la mandature.

Il observe que le décalage entre les marchés lancés et attribués s'explique par le fait que certains sont attribués en fin d'année et lancés au cours de l'année suivante. Soit, 30% d'appels d'offres ouverts, comme il a été demandé lors du dernier conseil municipal, ce qui au final représente un pourcentage relativement élevé.

Enfin, il rappelle que conformément au code des marchés publics, tous les marchés de travaux à partir de 5 548 000 €, sont passés par appels d'offres ouverts.

Départ de Mme DE ALMEIDA-LAPEYRE

## **AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE : rapporteur Mme MOUFFLET**

### **2019031412**

#### **Service du patrimoine - Restauration du Pavillon du Verger, deuxième phase de travaux - Demandes de subventions.**

Madame MOUFFLET indique qu'il s'agit d'adopter la seconde phase des travaux du Pavillon du Verger qui concernera les travaux de restauration des intérieurs (*restauration des décors du XVIIIe siècle et travaux de remise en état des intérieurs de l'annexe*).

Ce programme est également éligible aux subventions suivantes :

- Ministère de la Culture - DRAC Ile de France : jusqu'à 40 % du budget total HT.
- Conseil régional Ile de France : jusqu'à 20 % du budget total HT.
- Conseil départemental des Yvelines : jusqu'à 20 % de la dépense subventionnable HT, plafonnés à 10 000 euros HT, pour les décors peints en péril classés monuments historiques.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le programme et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Monsieur ROBERT précise que les travaux de la première tranche débuteront en septembre 2019.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

Départ de Mme DEMONT

### **2019031413**

#### **Service du patrimoine - Adhésion à l'Association des « Neufs de Transilie ».**

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'adhésion à l'association « Les Neufs de Transilie » association créée en 2003 regroupant une quinzaine d'établissements culturels ayant décidé de s'associer et de travailler en réseau.

En font notamment partie, le musée de la Ville de Saint-Quentin en Yvelines, le musée de l'histoire urbaine et sociale de Suresnes, l'éco-musée de Savigny-le-Temple.

Le montant annuelle de la cotisation pour 2019 est de 300 euros.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

## **POLE FAMILLE**

### **2019031414**

#### **Petite enfance : modification du règlement de fonctionnement des crèches et du multi accueil.**

Madame CARESMEL précise qu'il s'agit d'actualiser le règlement de fonctionnement des crèches face aux nouveaux objectifs fixés par la CAF. Cela concerne principalement les congés et les jours d'absence des enfants.

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

## **POLE CONVIVIALITE**

### **2019031415**

#### **Vie Associative : Fixation des bourses et des prix pour la fête du muguet.**

Madame CROZIER rappelle que la ville organise comme chaque année la traditionnelle fête du muguet le week-end du 12 mai prochain.  
Le thème de cette année sera « l'univers ».

A cette occasion, les associations locales confectionnent des chars et proposent des animations qui composeront le cortège et il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des bourses et des prix qui seront versés aux associations participantes.:

**Vote de la délibération : à l'unanimité**

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE :**

### **→ Pôle multimodal de la gare :**

Monsieur le Maire lit le courrier transmis à la Présidente de la Région Ile-de-France concernant les travaux du pôle multimodal de la Gare. Il précise que les études seront subventionnées à 70%.

*« Madame la Présidente,*

*Suite à la demande que je vous avais faite après un accident grave ayant entraîné le décès d'une adolescente en décembre 2016, Ile-de-France Mobilité a mené une étude d'intermodalité du pôle gare de Rambouillet en associant l'ensemble des acteurs concernés (Ville de Rambouillet, Communauté d'Agglomération, SNCF, le Conseil Général, les transporteurs : Transdev et SAVAC...).*

*Cette étude portant sur le pôle d'échange multi modal de la gare vise à améliorer la sécurité, favoriser les déplacements doux ou collectifs et à fluidifier la circulation en cœur de ville.*

*J'avais annoncé la réalisation de cette étude lors du Conseil municipal du mois de décembre 2016.*

*Alors que la phase d'étude est en passe d'être achevée et que nous allons bientôt pouvoir présenter le Schéma de référence définitif au Conseil municipal et aux Rambolitains, Je tenais à vous remercier de l'implication de vos services qui réalisent une étude précise et de qualité qui s'inscrit à la fois dans le Schéma local de déplacement réalisé par la ville de Rambouillet et en conformité avec les projets de notre communauté d'agglomération qui vient également de lancer son Plan local de déplacement (PLD).*

*L'engagement, tant en matière d'ingénierie que d'accompagnement financier de la Région Ile de France au travers « Ile de France Mobilités » me paraît exemplaire.*

*Ainsi, dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, j'ai décidé, de prévoir des provisions financières de manière pluriannuelle nous permettant, si nous en prenons la décision, de mettre en œuvre les préconisations formulées en étant attentifs à trouver des solutions complémentaires en matière de stationnement.*

*Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »*

### → Bilan un an après sur le dispositif du stationnement :

Monsieur le maire dresse le bilan du dispositif de stationnement :

« Un an après la mise en œuvre de la réforme du stationnement, un premier bilan peut être fait au regard des chiffres communiqués par « URBIS PARK » et ceux fournis par la Police Municipale.

Les raisons de la réforme du stationnement :

Cette réforme nationale a découlé des articles 63 et 64 de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) votée en 2013, promulguée le 27 janvier 2014 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle a porté principalement sur deux points :

- la dépénalisation de l'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement (auparavant Procès-verbal recouvert par l'Etat qui maintenant est remplacé par le Forfait Post Stationnement (FPS) recouvert par la commune ou le délégataire (en l'occurrence Urbis Park).
- la décentralisation de la gestion du stationnement. Ainsi, la loi établit une autonomie des collectivités pour l'organisation de la politique globale du stationnement et des tarifications.

Seul le principe tarifaire du FPS est encadré par la loi.

Le FPS doit être égal au montant de la durée maximale autorisée dans la zone.

### Les objectifs visés :

Chacun s'accordait à constater le manque de rotation des véhicules stationnés sur la voirie et les limites liées à un Centre-ville historique,

Il s'agissait donc :

- d'assurer un juste équilibre de la place de la voiture au sein de la ville en améliorant la situation et en optimisant les flux pour un centre plus attractif ;
- de faciliter la circulation en centre-ville pour préserver les commerces, l'accès aux administrations et aux établissements scolaires ;
- de favoriser le stationnement des résidents ;
- de fluidifier la circulation tout en luttant contre les incivilités.

### III - En quoi a consisté la réforme ?

1 - Instaurer un nouveau plan de stationnement présentant un ensemble plus cohérent constitué de :

- 1147 places de stationnement payant (+417 places) réparties en 2 zones de courte durée (4h), une zone rouge (579 places) et une zone orange (568 places) ;
- Une extension du stationnement réglementé non payant (zone bleue et zone verte).

2 - Confier la gestion et le contrôle du stationnement payant à « URBIS PARK » dans le cadre de la Délégation de Service Publique.

*(Rappel du cadre contractuel : une délégation de service public (DSPD) d'une durée de 10 ans ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015).*

3 - Maintenir le contrôle du stationnement réglementé non payant par les ASVP.

4 - Renforcer le contrôle dans les zones vertes pour :

- éviter le déport des zones payantes vers les zones non payantes,
- lutter contre les voitures tampons qui pénalisent les riverains rambolitains  
*(Surtout dans les quartiers proches de la gare).*

5 - Mettre en place une grille tarifaire inférieurs aux tarifs pratiqués dans des villes comparables et proches de ceux pratiqués avant la réforme :

- FPS à 15 euros abaissé à 12 euros si réglé dans les 3 jours (ancien PV =17 euros).
- Tarifs résidents 8 euros par semaine ou 20 euros par mois.
- Ticket de 30 minutes gratuites, une fois par jour.

6 - Créer un macaron « résident » pour les Rambolitains demeurant en zone verte.

7 - Maintenir le système dérogatoire pour les professionnels de santé en instaurant la carte « Pro Santé ».

#### Bilans du stationnement réglementé payant :

Il devient facile de trouver une place à Rambouillet :

Taux d'occupation moyen : 58% soit 1,71 ticket par place et par jour.

On note un bon fonctionnement de la zone rouge avec un taux d'occupation de l'ordre de 80% et une bonne rotation des véhicules ce qui a permis d'améliorer de façon significative l'accès à l'hyper centre- ville.

Le taux d'occupation en zone orange est plus faible.

Selon les évaluations de « URBIS PARK » 200 à 250 places resteraient libres en permanence.

On notera que si les parkings ont fait le plein en abonnements, même si le stationnement horaire est en baisse.

#### Succès de la demi-heure gratuite : 55% des tickets délivrés l'ont été à titre gratuit.

Tickets délivrés : 595 426 tickets

- Payants : 270 142
- Gratuits : 325 287 soit 55%

Ce ratio démontre in fine que les usagers se sont parfaitement approprié l'utilisation de la demi-heure gratuite même si au départ des imprécisions dans la communication du délégataire ont conduit à de regrettables incompréhensions.

Ticket moyen payé : 1,97 euros soit environ 1h30 de stationnement.

Il convient de rappeler que le stationnement sur voirie est dédié au stationnement de courte durée (entre 1h et 3h).

En termes de pratique nous sommes donc sur ce point au bon niveau.

Nombre d'abonnés résidents : 220 abonnés.



### Forfait Post Stationnement (FPS) :

-25 132 soit 1,83 FPS par place et par mois.

-FPS payés avant envoi à ANTAI (*Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions*) 16 622 soit 66% (20% avant la réforme)

Dont 453 dont 124 rejetés par le RAPO (*Recours Administratif Préalable Obligatoire*).

### Les recettes du stationnement payant en hausse modérée :

-Collectées : 575 324 euros (55% des paiements démonétisés).

Si les recettes sont en hausse par rapport aux exercices précédents (*429 866 euros en 2016 et 402 805 euros en 2017*) URBIS PARK estime qu'elles s'inscrivent en retrait par rapport au prévisionnel.

-La hausse des recettes par rapport à 2016 et 2017 s'explique pour partie par l'augmentation du nombre de places payantes et par une politique de contrôle plus affirmée.

-FPS : 208 415 euros + 32 932 euros de l'ANTAI (*Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions*)

Le stationnement réglementé non payant en quelques chiffres :

-Nombre de macarons résidents « zone verte » : 554 macarons

-Nombre de dossiers « pro santé » : 70 dossiers

-Nombre de Procès-Verbaux : 1614 (133 en 2017) procès-Verbaux

Le contrôle des zones bleues et vertes par les ASVP (y compris des parkings) permet une bonne rotation et limite la présence de véhicules « tampons », en particulier dans les quartiers proches de la gare.

En conclusion :

Au regard de ses résultats positifs, il a été demandé à la société Urbis Park :

- La création d'un forfait journée afin de permettre aux visiteurs et aux touristes de stationner une journée entière en Centre-ville ;
- Une juste tolérance des agents verbalisateurs lorsque la bonne volonté de l'automobiliste est manifeste ;
- Un meilleur taux de disponibilité des horodateurs ;
- Une réflexion sur un abonnement destiné aux professionnels ;
- Une meilleure répartition des contrôles dans la ville afin qu'ils ne soient pas concentrés dans les rues commerçantes «

En conclusion monsieur ROBERT adresse ses vifs remerciements à monsieur CINTRAT qui suit ce dossier et espère des améliorations notables pour les usagers eu égard aux conclusions et à ses demandes.

**DECISIONS DU MAIRE :**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>Objet de la décision</b>
<a href="#">19013111DMVA</a>	31/01/2019	La bonne voix événements	Décision de signer un contrat pour un montant de 500 € pour la prestation : Animation musicale Fête du muguet dimanche 12 mai 2019.
<a href="#">19013112DMVA</a>	31/01/2019	Compagnie Remue Ménage	Décision de signer un contrat pour un montant de 2 321 € pour la prestation : Animations Fête du muguet le dimanche 12 mai 2019
<a href="#">19013113DMVA</a>	31/01/2019	Association Bonus Track	Décision de signer un contrat pour un montant de 2 200 € pour la prestation : Animations Fête du muguet le dimanche 12 mai 2019
<a href="#">19020414DMLL</a>	04/02/2019	Pôle Lanterne	Décision de modification de régie d'avances Pôle de Spectacle La Lanterne
<a href="#">19020715DMLL</a>	07/02/2019	OPERA 2001	Décision de passer un contrat pour un montant de 46 000€ HT pour la prestation : Deux représentations du spectacle « Madame Butterfly » le samedi 30 mars 2019 à 20h et dimanche 31 mars 2019 à 17h dans la salle Georges Wilson du Pôle Culturel la Lanterne.
<a href="#">19020816DMDG</a>	08/02/2019	Jean-Raphaël BERT consultant	Décision d'affecter la mission du contrôle financier des délégations de service public de la ville de Rambouillet pour un montant de 24 499,99 € H.T. à la société Jean-Raphaël BERT CONSULTANT.
<a href="#">19021217DMLL</a>	12/02/2019	APAVE	Décision de passer 2 contrats : 1 contrat de vérifications périodiques des appareils de levage pour un montant de 489.98 € TTC. 1 contrat de vérification des installations de sécurité incendie pour un montant de 1260 € TTC.
<a href="#">19021318DMCU</a>	13/02/2019	Catherine GOUTY	Décision de signer une convention ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la salle d'exposition rénovée par la Ville en cour impériale de la Bergerie Nationale, pour la prestation : Exposition des œuvres de Catherine GOUTY du jeudi 18 avril au mardi 7 mai 2019.
<a href="#">19022119DMCU</a>	21/02/2019	Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet (C.E.Z.) et L'Association Nationale Civam Fermier (ANCF)	Décision de signer une convention pour les prestations : Mise à disposition de bâtiments situés dans le Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet (C.E.Z.) pour l'organisation des deux éditions du « Pari fermier » des mois de mai et de novembre 2019, pour une durée de trois jours chacune.
<a href="#">19022520DMLL</a>	25/02/2019	Association TOUT EN TRES COURT	Décision de passer un contrat pour la 21ème édition du « Très court International Film Festival » du vendredi 7 au dimanche 16 juin 2019 au Pôle Culturel la Lanterne.

## **QUESTIONS ORALES :**

### **Question de monsieur DUNOYER DE NOIRMONT « Groupe Rambouillet pour tous » relative à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.**

« Monsieur le maire,

*Comme pour donner suite à votre communication relative à l'actualisation du « Schéma directeur de l'assainissement » du lors du dernier conseil municipal du 7 février dernier, j'ai demandé le mardi 3 Mars à 11 H 15 la communication du document original, sous forme numérique ou sous forme « papier », élaboré par le cabinet ARTELIA, sur lequel est fondé ladite communication.*

*Je n'ai pu disposer de ce document avant le conseil municipal de ce soir.*

*C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître les raisons pour lesquelles ce document n'a pu m'être communiqué ».*

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

« Monsieur le conseiller municipal,

*La communication relative à l'actualisation du « Schéma directeur de l'assainissement » avait pour objet de faire un point d'étape sur l'avancement du SDA, et notamment sur les prochaines échéances à venir sur la phase 4, ainsi que sur la production du plan de zonage définitif, non encore reçu à ce jour de la part de notre cabinet ARTELIA.*

*De ce fait, s'agissant d'un document de travail, la communication du rapport n'est pas possible en l'absence de sa complétude et des validations des derniers éléments à actualiser. »*

### **Question de monsieur DUNOYER DE NOIRMONT « Groupe Rambouillet pour tous » relative à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.**

Monsieur le maire,

*La communication relative à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement indique qu'un bassin de stockage unitaire de 6 000 m<sup>3</sup> doit être construit pour un coût estimé à 7,7 M €.*

*Le tableau « Nature des travaux » n'indique pas la période retenue, ni l'échéancier des travaux.*

*La date butoir de la mise en service de cette station étant fixée à la fin de l'année 2021, ce qui est une échéance rapprochée, je souhaite connaître :*

*1)- La date de lancement de l'enquête publique mentionnée dans la communication, au point : « Deuxième étape ».*

*2)- L'échéancier des travaux de construction de ce bassin et sa localisation.*

*3)- Les mesures entreprises à ce jour pour lancer les marchés de travaux, notamment les appels d'offres. »*

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

« Monsieur le conseiller municipal,

*Nous recevrons, de la part du cabinet d'études, le plan de zonage définitif à la fin du mois de mars, pour une présentation au COTECH puis au comité de pilotage au mois d'avril,*

*avant de demander la désignation d'un commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique d'une durée de six mois.*

*Concernant l'échéancier des travaux de construction du bassin de rétention et sa localisation, les travaux sont effectivement prioritaires et se situent à Groussay.*

*La procédure sera lancée dès cette année, avec la désignation de la maîtrise d'œuvre, qui devra réaliser le cahier des charges de consultation des entreprises avant de lancer les travaux.*

*Les travaux divers mentionnés dans le tableau au titre de la déconnexion et inversion du sens d'écoulement des eaux de pluies du secteur de la Grange Colombe devraient commencer fin avril pour une durée de deux mois. »*

**Question de monsieur DUNOYER DE NOIRMONT « Groupe Rambouillet pour tous » sur la convention passée avec l'ONF pour assurer la maîtrise des inondations.**

*« Monsieur le maire,*

*La convention passée avec l'ONF pour assurer la maîtrise des inondations porte sur 4 étangs : Gruyer, Coupe Gorge, Moulinet, Grenouillère.*

*Or, j'ai constaté que les niveaux d'eau des 2 étangs du Moulinet et de la Grenouillère n'ont pas baissé, et ce avant la survenance des pluies de printemps.*

*Ils ne sont donc pas, pour le moment, en mesure de régulariser un afflux important d'eaux pluviales, bien que leur rôle soit moins important que les deux autres, ils contribuent néanmoins significativement à la régularisation des flux d'eaux pluviales coulant vers Groussay.*

*Je souhaite connaître les raisons qui s'opposent à un abaissement du niveau de l'eau de ces deux étangs avant les pluies de printemps et donc leur participation à la prévention des inondations de Groussay. »*

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

*« Monsieur le conseiller municipal,*

*Les services techniques suivent les niveaux des différents étangs de manière hebdomadaire, avec reportage photographique.*

*Nous avons profité de la période d'accalmie météorologique sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de février pour réaliser la vidange des étangs du Coupe-Gorge et du Gruyer, ainsi que celle de l'étang de la Grenouillère, en lien avec le Moulinet (avec action de la Direction des routes Ile de France – Dirif, qui a réalisé un abaissement du niveau du Moulinet fin février, et qui va de nouveau programmer une intervention dans les prochains jours).*

*Les 3 étangs (Coupe-Gorge, Gruyer et Grenouillère) sont à des niveaux bas, pour préserver les populations d'un risque d'inondations. »*

□□□

Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à minuit.

**La prochaine séance est prévue le jeudi 11 avril 2019 à 20h30.**